

Hiro'a

JOURNAL
D'INFORMATIONS
CULTURELLES

_ DOSSIER :

L'exposition « To'a » : le corail face au dérèglement climatique

_ LA CULTURE BOUGE :

LE SALON DE NOËL DE L'ARTISANAT D'ART, POUR DES CADEAUX D'EXCEPTION
PRÉPARER NOËL AVEC LES ARTISANS DU SALON TE NOERA A TE RIMA 'I
LE CONSERVATOIRE À TO 'ATĀ

_ TRÉSOR DE POLYNÉSIE : LES ANNÉES 1950 À RAROIA, DERRIÈRE L'OBJECTIF DES DANIELSSON

DÉCEMBRE 2023

NUMÉRO 192

MENSUEL GRATUIT

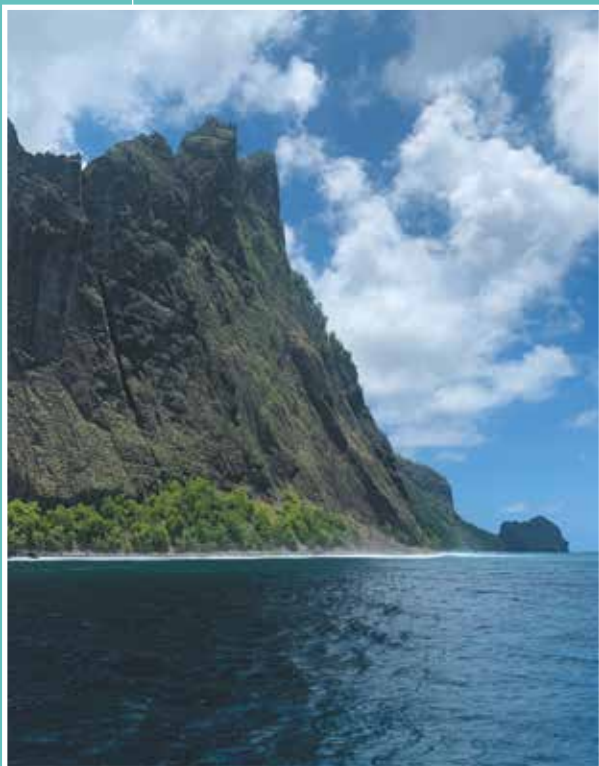


Unesco : la candidature des Marquises évaluée sur site

24

RENCONTRE AVEC ANATAUARI TAMARII, ARCHÉOLOGUE ET CHEF DE LA CELLULE DU PATRIMOINE CULTUREL. TEXTE : LUCIE CECCARELLI - PHOTOS : DCP (SAUF MENTION)

Faisant suite au dépôt, en janvier, du dossier d'inscription des îles Marquises sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, deux experts respectivement mandatés par l'UICN et l'ICOMOS, organes consultatifs de l'Unesco, se sont rendus dans l'archipel au mois d'octobre. Il s'agissait d'apprécier et d'évaluer les volets culturel et naturel du bien mixte en série « Te Henua Enata - les îles Marquises ».



En effet, « Te Henua Enata - les îles Marquises » est un bien mixte en série qui associe culture et nature. « Sur plus de 1 500 sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, seulement 39 le sont en tant que biens mixtes. Parmi eux, seuls quatre prennent à la fois en compte l'aspect terrestre et l'aspect maritime. Et parmi eux, deux seulement se trouvent dans la région Pacifique. Il s'agit de Papahānaumokuākea à Hawaii et du Lagon sud des îles Chelbacheb aux Palaos. Le dossier des Marquises s'inscrit donc dans une catégorie très peu représentée à l'échelle mondiale », explique Anatauari Tamarii, archéologue et chef de la cellule du patrimoine culturel.

Cette spécificité en fait donc un dossier très attendu par la communauté internationale et scientifique. « On a essayé d'y retranscrire la perception océanienne du monde, la vision des peuples de la mer dans un cadre vraiment très normé et occidental. Ce dossier fera entrer de plain-pied les peuples de l'Océanie dans cette instance qu'est l'Unesco et il fera très certainement ensuite référence pour les autres. Toute la difficulté et l'intérêt ont été de faire dialoguer les critères naturels et culturels afin de montrer que les Marquises se distinguent des autres dossiers, de par ce dialogue entre l'homme et son environnement. »

« Des vallées entières inscrites dans le bien »

Lors de leur mission aux Marquises, les experts étaient accompagnés de rapporteurs du Comité français du patrimoine mondial, qui épaulent les porteurs de projets dans le cadre de l'élaboration de leur dossier, de représentants de l'Office français de la biodiversité, d'agents du Pays, de l'État et de la Codim, la Communauté de communes des îles Marquises.

Du 15 au 27 octobre, une délégation d'experts s'est rendue aux Marquises afin de procéder à la mission d'évaluation nécessaire à la demande d'inscription de l'archipel au patrimoine mondial de l'Unesco. Dernière étape cruciale avant la décision finale rendue l'an prochain par le Comité du patrimoine mondial de l'organisation, elle réunissait un expert de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) et une experte de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), deux organes consultatifs de l'Unesco. Le premier était chargé d'évaluer l'aspect culturel, la seconde, le volet naturel de la candidature.



© Cannelle TEAO-BILLARD

Pendant treize jours, ils ont sillonné, à terre et par la mer, les six îles habitées de l'archipel, à savoir Nuku Hiva, Ua Huka, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata et Fatu Hiva, afin d'évaluer le bien sur site. Les autres îles, inhabitées, n'ont pas été visitées en raison de problèmes d'accessibilité et de sécurité pour s'y rendre, mais elles font partie intégrante du bien et ont fait l'objet d'exposés détaillés lors de la mission.

« Les experts ont visité les périmètres, c'est-à-dire les composantes du bien qui s'étendent à des vallées entières. Il ne s'agissait pas simplement de délimiter une zone autour d'un site archéologique, mais bien d'illustrer ce dialogue entre la nature et la culture. Ces périmètres se caractérisent par une méthodologie vraiment très stricte et très normée. C'est pour cela qu'on a des vallées entières inscrites dans le bien. C'est généralement là que l'on retrouve ce qui exprime le mieux la valeur universelle exceptionnelle des îles Marquises », poursuit Anatauari.

Verdict en juillet prochain

En se rendant sur ces sites, les experts ont également pu discuter avec les différents acteurs sociaux et économiques de l'archipel afin de mieux appréhender et évaluer le dossier de candidature, déposé le 24 janvier 2023. « L'un des critères les plus importants, c'est la gestion future du bien et sa viabilité sur le long terme, via les communautés locales. Les experts ont également pu apprécier les difficultés rencontrées dans l'élaboration du dossier, la réglementation applicable suite à cette inscription et, enfin, les divers outils juridiques que la Polynésie compte actionner afin de sauvegarder l'authenticité et l'intégrité du bien. »

La délégation de retour à Tahiti, une réunion de clôture de la mission s'est tenue le 28 octobre à la présidence afin d'en dresser une synthèse et de déterminer les prochaines étapes et échéances dans la complétude du dossier de candidature. « Les experts ont fait part de leur enthousiasme. Ils n'ont pas exprimé de réticence particulière ni soulevé de problèmes fondamentaux », se réjouit Anatauari.

D'autres échanges doivent avoir lieu jusqu'en février avec l'ICOMOS et l'UICN, à travers des séries de questions visant à clarifier certains aspects de la candidature. Il ne restera plus ensuite qu'à attendre la décision finale du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, qui sera rendue à l'issue du vote de ses 21 États membres en juillet 2024 à New Delhi, en Inde. ♦

Une « valeur universelle exceptionnelle » à prouver

La démarche de l'intégration des îles Marquises au patrimoine mondial de l'Unesco a été initiée il y a une trentaine d'années par les élus marquisiens, avec une première inscription sur la liste indicative des biens français en 1996, en tant que bien culturel. « Par la suite, le dossier n'a pas fait l'objet de progrès significatifs car il n'était pas juridiquement structuré », explique Anatauari Tamarii, archéologue et chef de la cellule du patrimoine culturel. « Il a fallu attendre 2010, date à laquelle le dossier a été réinscrit, cette fois-ci en tant que bien mixte. Puis ce n'est qu'en 2017 qu'on l'a véritablement repris avec une nouvelle équipe. On espère un dénouement heureux ! »

Pour prétendre à une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, « Te Henua Enata - les îles Marquises » doivent justifier d'une « valeur universelle exceptionnelle ». Pour cela, la candidature doit répondre à au moins un des dix critères de sélection (cinq pour la culture et cinq pour la nature) définis par l'organisation. « Dans le cadre du dossier de candidature de l'archipel marquisien, celui-ci répond à six critères (trois culture, trois nature) », peut-on lire sur le site de la Direction de la culture et du patrimoine dédié à ce projet.

25